



Ville de GOLBEY

Accueil périscolaire

ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR RESTAURATION SCOLAIRE



Places disponibles

ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

L'accueil périscolaire est ouvert aux élèves des écoles maternelles et élémentaires de Golbéey dans les locaux prévus à cet effet dans les règles de **capacité d'accueil maximale**, selon le « Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports », définies comme suit :

Accueil du matin

Toutes écoles maternelles : **28 places**
Toutes écoles élémentaires : **54 places**

Accueil du soir

Toutes écoles maternelles : **42 places**
Ecole élémentaire Beaulieu : **54 places**
Ecole élémentaire Centre : **90 places**

Tarifs

ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

L'accueil périscolaire est subordonné au règlement d'une cotisation annuelle payable d'avance, non remboursable, quel que soit le motif, ainsi définie :

Accueil du matin uniquement

15 € pour 1 enfant
25 € pour 2 enfants
30 € pour 3 enfants
35 € pour 4 enfants et plus

Accueil du soir uniquement

30 € pour 1 enfant
55 € pour 2 enfants
60 € pour 3 enfants
65 € pour 4 enfants et plus

Accueil matin et soir

45 € pour 1 enfant
80 € pour 2 enfants
90 € pour 3 enfants
100 € pour 4 enfants et plus

La cotisation annuelle sera à créditer sur le « porte-monnaie virtuel » pour tous les usagers, Golbéens et non-Golbéens. Pour les non-Golbéens, en plus de la cotisation annuelle, il conviendra d'acquitter le tarif suivant, fixé à l'unité de fréquentation : Quotient Familial \leq 1200 : **0,80 €** l'acte ; Quotient Familial $>$ 1200 : **0,85 €** l'acte.

Il est impératif que les parents viennent chercher leurs enfants **avant 18h30 dernier délai**. Les retards doivent rester exceptionnels et les parents sont tenus de prévenir l'équipe d'encadrement. Tout retard, quel qu'en soit le motif, fera l'objet d'une facturation forfaitaire de **20 €**.

RESTAURATION SCOLAIRE

L'accueil périscolaire est subordonné au règlement d'une cotisation annuelle payable d'avance, non remboursable, quel que soit le motif, ainsi définie :

Golbéens

Quotient Familial	Maternelle	Primaire
< 494	1,64 €	2,08 €
495 - 522	2,25 €	2,84 €
523 - 620	2,85 €	3,58 €
621 - 705	3,40 €	4,26 €
706 - 744	3,89 €	4,85 €
>745	4,15 €	5,30 €

Non Golbéens

Quotient Familial	Tous cycles
\leq 1200	7,90 €
$>$ 1200	8,90 €

Les frais de gestion liés au suivi de la dette et notamment l'envoi de courrier de rappel, feront l'objet d'une facturation forfaitaire de **3 €**.